

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Fourniture et mise en œuvre du matériel d'éclairage public,
de distribution basse tension et génie civil pour réseau télécommunications -
☐ Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture et mise en œuvre du matériel d'éclairage public, de distribution basse tension et génie civil pour le réseau de télécommunications, il convient de procéder à la passation d'un nouveau marché à bons de commande multi-attributaires.

En effet une seule entreprise ne peut pas mobiliser suffisamment de moyens (humains et matériels) pour répondre aux multiples commandes de plusieurs services de la CUB, et qui de plus peuvent être concomitantes. Par ailleurs cela permet de palier à d'éventuelles défaillances, déjà survenues par le passé et d'assurer ainsi la continuité de la prestation.

Le marché actuel, notifié le 17 mars 2011, ayant strictement le même objet que celui notifié, se termine le 21 février 2013.

Les équipements, objet du présent marché, ont pour fonction d'installer ou de renouveler sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux les matériels nécessaires à l'éclairage public ainsi qu'à la mise en place des équipements électriques et téléphoniques pour viabiliser des lots situés dans les zones d'aménagement.

La Direction des grands travaux et des investissements de déplacement a élaboré un dossier de consultation des entreprises en vue d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 al.3, 77 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le rythme des commandes, ainsi que les quantités nécessaires, ne peuvent être précisément appréciés, en raison notamment de la multiplicité des opérations concernées.

Le marché sera donc de type à bons de commande multi-attributaires (3 entreprises maximum) suivant les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, et conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois, à compter de la date de notification, soit une durée totale de 4 ans.

Le montant annuel des marchés sans maximum imposé comprendra un engagement minimum de 100 000 € par an et par entreprise soit un total de 1 200 000 € HT pour l'ensemble des titulaires et pour la durée totale maximum du marché (4 ans).

Compte tenu du nombre des sites susceptibles d'être équipés de ce type de fournitures, les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal et aux budgets annexes, en investissement et en fonctionnement, pour les exercices 2013 à 2017.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 3 août 2012.

A la date du 26 septembre 2012, cinq candidats ont déposé leurs offres. Leurs candidatures ont été agréées par la Commission d'appel d'offres le 17 octobre 2012, Il s'agit de :

- L'entreprise INEO RESEAU SUD OUEST ;
- Le groupement d'Entreprises CEPECA CITEOS / AXIMUM ;
- L'entreprise SATELEC ;
- L'Entreprise SPIE SUD OUEST ;
- L'Entreprise ETDE.

A la suite du rapport d'analyse des offres, réalisé par le service communautaire maître d'oeuvre et validé par la maîtrise d'ouvrage, la Commission d'appel d'offres, réunie le 19 décembre 2012, a décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes : au groupement CEPECA CITEOS / AXIMUM, à l'entreprise SPIE SUD OUEST et à l'entreprise SATELEC.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du code général des collectivités territoriales, le dossier de consultation comprenant le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.

En conséquence, il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché aux entreprises suivantes : au groupement CEPECA CITEOS / AXIMUM, à l'entreprise SPIE SUD OUEST et à l'entreprise SATELEC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77,

VU le dossier de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision du 19 décembre 2012 la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la fourniture et mise en œuvre du matériel d'éclairage public, de distribution basse tension et génie civil pour réseau télécommunication aux entreprises suivantes : au groupement CEPECA CITEOS / AXIMUM, à l'entreprise SPIE SUD OUEST et à l'entreprise SATELEC.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché ayant pour objet la fourniture et mise en œuvre du matériel d'éclairage public, de distribution basse tension et génie civil pour réseau télécommunication aux entreprises suivantes : au groupement CEPECA CITEOS / AXIMUM, à l'entreprise SPIE SUD OUEST et à l'entreprise SATELEC, qui ont émis les offres économiquement les plus avantageuses,

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal et aux Budgets annexes en investissement sur les exercices 2013 et suivants, aux chapitres et articles concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2013

M. ALAIN DAVID